

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR TIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## ditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## rmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## ologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## ique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## ducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## ntaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

## ladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données caractére personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



## Déclaration de Maladie

N° M21- 064158

102335

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

### Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 0558 Société : R.A.M.  
 Actif  Pensionné(e)  Autre :  
 Nom & Prénom : Mme Christiane PACIFICO BENJELLOUN  
 Date de naissance : 03/01/45  
 Adresse : 22 Rue ABOU-ABBES AZFI Maarif  
 Extension C.A.S.A  
 Tél. 0664 63 22 49 Total des frais engagés : 924,20 Dhs

Autorisation CNPD N° : A-A-215 / 2019

### Cadre réservé au Médecin

Dr. BENNOUNA Mohamed  
 Ophtalmologiste  
 Maladies & Chirurgie des Yeux  
 47, Av. Hassan II Casablanca  
 Tél: 0522 22 87 96/0522 48 13 55

Date de consultation : 13/01/2022  
 Nom et prénom du malade : Zouia PACIFICO  
 Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant  
 Nature de la maladie :  
 En cas d'accident préciser les causes et circonstances :  
 Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Signature de l'adhérent(e) : Christiane PACIFICO

Le : 13/01/2022

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
13/11/2022	Ophtalmologiste	300	1300	D. ZENNOUNA Mohamed Médecin Ophtalmologiste 47 AV Hassan II Casablanca Médecin & Chirurgie des Yeux 47 Av. Hassan II Casablanca 48 13 5 tél: 0522 22 87 96/0522 48 13 5

### EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Madame BARTAL FATIMA Pharmacie Achraf Rue Sotra - Maârif Casablanca - Tel: 0522 25 22 09	13/11/2022	654,00

### ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

### AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

#### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
<img alt				

Dr Bennouna Mohamed

OPHTHALMOLOGISTE

Lauréat de La Faculté de Médecine de Paris

Maladies des Yeux

Chirurgie Oculaire et Orbito-Palpébrale

Chirurgie Réfractive

باراصيطةامول و كودين



LOT : 203823 EXP : 02/23  
PPV : 502DH00

25 comprimés

جراحة العين والجفن

جراحة تصحيح البصر

Codoliprane®

Paracetamol 400 mg

Phosphate de codeine 20 mg

15 COMPRIMES SECABLES



6 118000 040217

Casablanca, le 13 janvier 2022

Mme PACIFICO Christiane Ep Benjelloune

CODOLIPRANE

[Qte : 1]

1 cp en cas de douleurs

CICLOVIRAL 800 MG BOITE 25 COMPRIMES

[Qte : 1]

1 cp x 4 par jour, après repas, pendant 6 jours

REVOCIR 5% CREME

[Qte : 4]

1 application x 5/j, pendant 15 jours

CICLOVIRAL® 800 mg

25 comprimés



6 118000 071327

REVOCIR® 5%

Aciclovir

6 118000 004 PER 067 23 130 000



Dr. BENNOUNA Mohamed  
Ophtalmologiste  
Maladies & Chirurgie des Yeux  
47, Av. Hassan II Casablanca  
Tél: 0522 22 87 96 / 0522 48 13

REVOCIR® 5%  
Aciclovir

25,00

En cas d'urgence : 05 22 25 71 ..

V. Hassan II, 1er étage - Casablanca شارع الحسن الثاني، الطابق الأول - الدار البيضاء  
Tél.: 05 22 22 87 96 / 05 22 48 13 58 - الهاتف : 05 22 47 32 60 - Fax : 05 22 47 32 60

TRAM : Station Place M<sup>ed</sup> V

E-mail : bennouna.oph@gmail.com / GSM : 06 06 25 45 85